



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAVOIE

Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chapellemontduchat@gmail.com
192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat

Date de la convocation

16/02/2026

Séance du jeudi 05 mars 2026

10 Membres en exercice / quorum : 6

07 Membres présents

00 pouvoir

07 Membres votants

L'an deux mil vingt six et le cinq mars à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 09 juin 2022 que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera effectué sous forme électronique sur le site de la commune.

N°	DELIBERATIONS/Objet	Décision
001-2026.03.05	FINANCES Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la Commune	<i>Approuvé à la majorité M. le maire conformément à l'article L 2121-14 du CGCT ne prends pas part au vote</i>
002-2026.03.05	FINANCES Affectation des résultats 2025 de la Commune	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
003-2026.03.05	FINANCES Vote des taux d'imposition 2026	<i>Approuvé à la majorité</i>
004-2026.03.05	FINANCES Vote des Subventions 2026	<i>Approuvé à la majorité</i>
005-2026.03.05	FINANCES Vote de la règle de fongibilité des crédits pour 2026	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
006-2026.03.05	FINANCES Vote du Budget Primitif 2026	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
007-2026.03.05	Ressources Humaines - CDG 73 - Protection sociale complémentaire – adhésion à la convention de participation sur le risque « Santé » - 2026-2031 ;	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
008-2026.03.05	Ressources Humaines – CDG73 - Convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL – avenant n° 2 ;	<i>Approuvé à l'unanimité</i>

